COMMUNE de STE MARIE AUX CHENES

DOSSIER D'INSCRIPTION
2025/2026

Vous désirez **inscrire votre enfant à l'accueil périscolaire** : matin, midi, et soir et/ou à une activité proposée par la Municipalité, merci de compléter le dossier et de le retourner, **obligatoirement au périscolaire ou par mail par le représentant légal**, accompagné des pièces demandées, **AU PLUS TARD LE 20 JUIN 2025**

Les dossiers incomplets ou insuffisamment remplis ne pourront pas faire l'objet d'une inscription, et sont acceptés uniquement :

DOCUMENTS SCANNES ET EN A4, PAS DE PHOTO

A joindre impérativement :

- l'attestation d'assurance stipulant les garanties extrascolaires pour l'année scolaire demandée
- le dernier avis d'imposition ou de non imposition (facultatif, mais s'il n'est pas fourni, le tarif le plus élevé sera appliqué).
- Le **règlement** pour l'accueil périscolaire, la cantine, les mercredis et les centres se fera soit par **PAYFIP en ligne**, soit par **chèque** libellé à la "Régie Enfance Ste Marie aux Chênes" **ou en espèces**, à réception de la facture, **AU PERISCOLAIRE**
- **Une grille tarifaire particulière est mise en place pour les familles extérieures à la commune**

Tout enfant non inscrit au préalable ne pourra être pris en charge par nos services.

Service Périscolaire - Accueil de Loisirs

Centre Socioculturel

5 ter rue Arago 57255 STE MARIE AUX CHENES

Tél : 03.87.61.83.25

Email : periscolaire@saintemarieauxchenes.fr

Permanence du lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et 14h00 à 16h15 (sauf août et Noël)

Restauration Scolaire

5 bis rue Arago 57255 STE MARIE AUX CHENES

Organisateur : Mairie de Ste Marie aux Chênes